

## Communiqué de presse

18 mars 2013

**SIX Exchange Regulation**  
SIX Swiss Exchange SA  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### SIX Exchange Regulation passe un accord avec Tornos Holding SA

**Dans ses comptes semestriels IFRS 2012, la société Tornos Holding SA a commis une erreur dans l'évaluation des stocks. Elle s'est engagée à corriger cette erreur dans les comptes semestriels IFRS 2013 et, conformément aux termes de l'accord conclu avec SIX Exchange Regulation, à effectuer un versement de CHF 10'000 à la Fondation IFRS.**

Dans ses comptes semestriels 2012, Tornos Holding SA a comptabilisé les stocks en se fondant sur des prévisions de consommation future trop élevées. L'application d'hypothèses de consommation nettement trop élevées par rapport aux prévisions internes de chiffre d'affaires s'est traduite dans les comptes 2012 par une surévaluation des stocks de l'ordre de CHF 3,8 millions (4,3%). Par conséquent, les comptes indiquent un résultat d'exploitation (EBIT) trop élevé de CHF 3,8 millions (60%) et une perte sur la période trop basse de CHF 3,2 millions (48%).

	<b>Chiffres selon les comptes semestriels 2012 publiés</b>	<b>Chiffres après correction de l'erreur</b>	<b>Erreur en CHF</b>
Stocks	CHF 91,2 mio.	CHF 87,4 mio.	CHF 3,8 mio. (4,3%)
Résultat d'exploitation (EBIT)	CHF – 2,5 mio.	CHF – 6,3 mio.	CHF 3,8 mio. (– 60%)
Perte sur la période	CHF – 3,4 mio.	CHF – 6,6 mio.	CHF 3,2 mio. (– 48%)

Selon les termes de l'accord, Tornos Holding SA versera CHF 10'000 à la Fondation IFRS. Par ailleurs, la société se chargera de signaler et corriger l'erreur dans ses comptes semestriels IFRS 2013.

L'enquête menée à l'encontre de Tornos Holding SA s'est conclue par un accord, cette solution permettant d'informer le public plus rapidement que par le biais d'une procédure de sanction ordinaire menée jusqu'à son terme. Conformément au Règlement de procédure, cet accord est soumis à l'obligation de publication.



Les accords précédents dans le domaine de l'établissement des comptes sont disponibles à l'adresse:  
[http://www.six-exchange-regulation.com/enforcement/media\\_releases/agreements/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/enforcement/media_releases/agreements/financial_reporting_fr.html)

#### **Appendice aux normes comptables**

Les rapports financiers périodiques font partie des informations qui contribuent à un marché efficient au sens des dispositions de la Loi sur les bourses et du Règlement de cotation.

De plus amples informations sur l'établissement des comptes sont disponibles sous:  
[www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial_reporting_fr.html)

#### **Normes comptables significatives pour l'évaluation de la présente affaire**

Selon la norme IAS 2p9, les stocks doivent être évalués au plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation. Selon l'IAS 2p30, les estimations de la valeur nette de réalisation des stocks doivent être fondées sur les éléments probants les plus fiables disponibles à la date à laquelle elles sont faites.

Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675  
Fax: +41 58 499 2710  
E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

#### **SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquiesce des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'900 collaborateurs et une présence dans 25 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2011 plus de 1,26 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 218,6 millions.  
[www.six-group.com](http://www.six-group.com)